



Tulle Agglo		
N°	66	
Date	16 JAN. 2026	
Visa Responsable Pôle Ressources	<input checked="" type="checkbox"/>	
Responsable Pôle Technique		
Responsable Pôle Sav.Pop.	<input checked="" type="checkbox"/>	
Diffusion	A traiter	Copie
Président		<input checked="" type="checkbox"/>
Yvette Fournier		<input checked="" type="checkbox"/>
Louise S.		<input checked="" type="checkbox"/>

TULLE'AGGLO Communauté d'agglomération
Monsieur Michel BREUILH
Président
7 impasse Sylvain Combes
19000 TULLE

Bordeaux, le 14 JAN. 2026

→ Adhérer
→ A - de -

Monsieur le Président,

Par un courrier du 17 décembre 2025 vous sollicitez l'avis de la Région Nouvelle-Aquitaine sur votre projet de Schéma de Cohérence Territoriale Air Energie Climat (SCoT AEC), arrêté le 8 décembre 2025.

La Région est particulièrement attentive aux démarches d'élaboration et de révision des SCoT, au titre de la mise en œuvre du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET).

Cependant, le Conseil régional ne pourra délibérer un avis que lors de sa Commission permanente prévue le 20 avril 2026. Compte tenu des délais habituels de contrôle de légalité et de publication des délibérations, la Région ne pourra pas transmettre l'avis dans le délai de trois mois laissé à compter de la transmission du dossier de SCoT.

C'est pourquoi les observations de la Région vous seront adressées ultérieurement et seront déposées officiellement dans le cadre de l'enquête publique que vous organiserez à la suite de la phase d'avis, afin que vous puissiez en tenir compte.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Le Directeur Général Adjoint

Sylvain Rousset